



OpendataLocale

EXPERIMENTATION DES DISPOSITIFS DE DEPLOIEMENT DE L'OPENDATA DANS LES TERRITOIRES

Origine : ODF

Date : 23 nov. 2016

Version : v0.4 (établissement)

Préambule

La loi République Numérique faisant désormais obligation aux collectivités de plus de 3500 habitants de publier leurs données en opendata, le Secrétariat d'Etat au Numérique et du Secrétariat d'Etat aux Collectivités Locales se sont intéressés aux dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques.

En Juillet 2016, l'Etat a missionné l'association Opendatafrance pour le diagnostic et les recommandations sur ces mesures d'accompagnement. Le rapport, élaboré en étroite relation avec Etalab, a été remis le 17 octobre 2016 aux ministres concernés.

Dans la continuité de cette étude, Opendatafrance propose de mettre en place les dispositifs d'accompagnement spécifiés (packs technique et pédagogique), de les expérimenter dans huit territoires-pilotes durant l'année 2017 et de capitaliser cette expérimentation en vue d'un déploiement généralisé des dispositifs au niveau national.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement sur la loi République numérique, l'Etat approuve les recommandations qui ont été faites et les moyens qui ont été proposés par Opendatafrance. Il est en adéquation avec la volonté du gouvernement de favoriser l'ouverture des données publiques dans les territoires, en particulier auprès des petites et moyennes communes. .

Le présent document décrit synthétiquement le projet, désormais appelé OpendataLocale.

Table des matières

<u>1</u>	<u>LE CONTEXTE DU PROJET</u>	<u>3</u>
<u>2</u>	<u>LES ACTEURS DU PROJET</u>	<u>3</u>
<u>3</u>	<u>LE PLANNING</u>	<u>4</u>
<u>4</u>	<u>LE CONTENU DU PROJET</u>	<u>4</u>
4.1	MODULE TECHNIQUE	4
4.2	MODULE PEDAGOGIQUE	5
4.3	ANIMATION ET SUPPORT DES EXPERIMENTATIONS	6
4.4	MODULE METHODOLOGIQUE	6
<u>5</u>	<u>JALONS ET LIVRABLES</u>	<u>7</u>
<u>6</u>	<u>GOVERNANCE</u>	<u>7</u>
<u>7</u>	<u>DOCUMENTS DE REFERENCES</u>	<u>8</u>

1 Le contexte du projet

A la demande du Secrétariat d'Etat au Numérique et du Secrétariat d'Etat aux Collectivités Locales, l'association Opendatafrance a remis le 17 octobre un rapport sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques. Il est consultable sur les sites de l'état (ministère de l'économie et Etalab) et d'Opendatafrance.

Sur la base de ces recommandations, l'Etat confie à Opendatafrance la réalisation des supports d'accompagnement techniques et pédagogiques qui seront disponibles sous la forme de kits de ressources librement accessibles. Ce travail sera produit avec le soutien de la mission Etalab et sera finalisé pour l'été 2017.

L'Etat demande aussi à Opendatafrance d'animer une phase d'expérimentation qui se déroulera durant l'année 2017 dans huit territoires-pilotes. Les acteurs territoriaux de rang régional, département ou intercommunal de ces territoires seront invités à accompagner les petites et moyennes communes dans leur démarche d'ouverture des données. Ils bénéficieront du support méthodologique et technique d'Opendatafrance qui garantira la mutualisation des ressources mises en œuvre et la cohérence des éléments structurants tel que l'émergence d'un socle commun de données et leur normalisation.

Cette période permettra d'observer et de capitaliser les meilleures pratiques d'accompagnement des collectivités pour l'ouverture et l'animation des données publiques. Elle permettra aussi de tester et d'améliorer les dispositifs techniques et pédagogiques produits.

2 Les acteurs du projet

Le projet est suivi par Etalab au sein du SGMAP à la demande du gouvernement. Il est piloté par Opendatafrance qui s'appuie sur des partenaires publics et privés et notamment les acteurs territoriaux impliqués dans l'expérimentation : région, département, syndicat mixte, EPCI (métropole / agglomération). Huit territoires seront identifiés en début de projet.

Des acteurs privés sont associés aux travaux pour tester et qualifier les outils de production et de publications des données ouvertes : éditeurs de logiciels métiers pour les collectivités, organismes de formation.

Des institutions indépendantes participent aussi au projet. Il s'agit principalement des associations d'élus pour le relais avec les représentants politiques, d'associations citoyennes portant des projets d'animation (éducation et appropriation des données) ou de Commissions nationales comme la CNIL et la CADA pour la qualification du socle commun de données.

Les collectivités et les acteurs privés intéressés par cette phase d'expérimentation pourront suivre les avancées du projet, questionner le réseau des territoires-pilotes et contribuer à son déroulement. Une plateforme de partage et de discussion sera mise à place à cet effet. Un point contact sera actif pour répondre aux questions et aiguiller vers les ressources disponibles.

3 Le planning

Les travaux préparatoires démarrent dès le mois de novembre 2016, les expérimentations commenceront en Janvier 2017, avec une restitution finale en décembre 2017.

Deux points intermédiaires d'avancement, ouverts et publics (Avril et Sept.), permettront de partager les travaux en cours, les productions, les retours d'expérience, les méthodes de fonctionnement.

4 Le contenu du projet

Le projet comporte 4 modules principaux :

- Module Technique
- Module Pédagogique
- Les expérimentations territoriales
- Module Méthodologique et Observatoire de l'Opendata Locale

4.1 Module Technique

Ce module a comme objectif de spécifier le socle commun de données locales. Il s'agit de définir les données que les collectivités devraient publier en priorité (on rappelle que la loi dispose que toutes les données non protégées doivent être publiées), en raison de leur utilité pour l'efficacité des services publics et de leur intérêt pour une plus grande transparence de l'action publique. L'élaboration d'un socle commun de données permet de favoriser un référentiel commun au niveau national, c'est à dire un jeu minimum de données de même nature publié dans tous les territoires, quelque soit la taille de la collectivité. Associé à la définition des données minimales, c'est à dire leur nature et leurs contenus, un format commun de publication sera spécifié et proposé. Il autorisera une meilleure interopérabilité et réutilisation des données.

Des outillages seront spécifiés ou proposés pour faciliter la production des données du socle commun : extraction des bases nationales ou locales, normalisation, mise à disposition.

Ce travail sera fait en relation avec :

- Etalab pour les données récupérables dans les bases nationale (cf la notion de Dotation de données mentionnée dans le rapport) ;
- Les collectivités territoriales de rang supérieur qui gèrent des données relatives aux communes dans leur périmètre, c'est à dire les agglomérations, les métropoles, les départements ou les régions ;
- Les Syndicats Mixtes Informatique (ou thématiques) gérant pour le compte de plusieurs collectivités un ensemble d'applications-métier ;
- Les éditeurs de logiciels spécialisés pour les collectivités (administratifs, relation Usager, informations géographiques, etc.) ;
- Les organismes de normalisation ou les de fédérations thématiques pertinents.

Livrables :

- Spécification du socle commun : jeux de données, contenus et normalisation
- Spécification et mise à disposition des outils d'extraction : traitements et interface d'accès (API)

La phase d'expérimentation sera mise à profit pour tester et améliorer les spécifications et outillages proposés.

- Une livraison initiale aura lieu en début de projet (Q1),
- Les propositions et les outils seront testés en situation réelle dans les territoires-pilotes,
- Une livraison stabilisée sera publiée en fin d'expérimentation comme recommandation pour un déploiement généralisé.

4.2 Module Pédagogique

Ce module a comme objectif de produire un référentiel pédagogique adaptée à la formation et à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs impliqués dans un projet opendata : élus, directeurs, chefs de projet opendata et correspondants opendata dans les services, animateurs.

Cette production centralisée vise à :

- Etablir un discours commun sur deux bases essentielles : la constitution du socle commun national de données et les ressources disponibles au niveau national (cohérence et capitalisation) ;
- Mutualiser au niveau national la production de tels contenus (réduction de coûts) ;
- S'assurer que tous les aspects de la mise en œuvre opendata sont bien couverts par une offre de formation.

Il sera constitué d'une dizaine de supports autonomes, génériques ou spécifiques à chaque acteur. Une part importante des contenus sera consacrée à la pratique et à la mise en œuvre opérationnelle, surtout pour les profils les plus techniques.

Les supports seront publics, en opensource et librement réutilisables. Des contenus interactifs pourront être proposés.

Les formations opendata auprès des collectivités territoriales seront assurées prioritairement par les organismes de formation déjà présents et actifs sur le territoire français, publics ou privés : CNFPT, etc.

Une formation des organismes de formation sera assurée par Opendatafrance.

Organisée par session d'un ou deux jours, elle permet de transmettre aux organismes de formation et à leurs formateurs :

- les ressources disponibles (documentations, support pédagogiques disponibles, guides et référentiels, outillages) ;



Expérimentation des dispositifs d'accompagnement Opendata

- les principes structurants du déploiement de l'opendata au niveau national : le socle commun de données (jeux de données concernés, normalisation et outillages disponibles) et les dispositifs d'accompagnement mis en place par les acteurs publics que ce soit au niveau des ministères (Etalab et SGMAP, DGCL, CGET) ou des couches intermédiaires des collectivités territoriales ;
- les bonnes pratiques ;
- la constitution d'un réseau ouvert et collaboratif des acteurs de la formation et de l'accompagnement.

Les organismes ayant suivi cette formation peuvent bénéficier d'un label de certification OpendataLocale comme référence auprès de leur cible et public.

4.3 Animation et support des expérimentations

Une phase d'expérimentation se déroulera durant l'année 2017 dans huit territoires-pilotes. Les acteurs territoriaux de rang régional, département ou intercommunal de ces territoires seront invités à accompagner les petites et moyennes communes dans leur démarche d'ouverture des données. Ils bénéficieront du support méthodologique et technique d'OpendataFrance qui garantira la mutualisation des ressources mises en œuvre et la cohérence des éléments structurants tel que l'émergence d'un socle commun de données et leur normalisation.

Cette période permettra d'observer et de capitaliser les meilleures pratiques d'accompagnement des collectivités pour l'ouverture et l'animation des données publiques. Elle permettra aussi de tester et d'améliorer les dispositifs techniques et pédagogiques produits.

Toutes les collectivités intéressées par cette phase d'expérimentation pourront suivre les avancées du projet, questionner le réseau des territoires-pilotes et contribuer à son déroulement.

Les travaux préparatoires démarrent dès le mois de novembre 2016, les expérimentations commenceront en Janvier 2017, avec une restitution finale en décembre 2017.

4.4 Module méthodologique

Les éléments produits et le retour d'expérience des sites-pilotes seront capitalisés et synthétisés en vue de la préparation d'un déploiement généralisé de l'opendata en France. (Cette phase de déploiement généralisé ne fait pas partie de la présente convention).

L'ensemble des documents, outils et méthodes seront mis à disposition de l'Etat, des collectivités territoriales et publié sur un site internet en opensource.

OpendataFrance mettra en place les bases d'un observatoire de l'« opendata locale » qui pourra être intégré dans un dispositif plus général de suivi de la modernisation de l'action publique porté par le SGMAP.

5 Jalons et Livrables

Dans ces grandes lignes, le projet se déroulera de la façon suivante :

	2016		2017											
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tâches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1 - Création Socle Commun														
Etude et rédaction														
outillage et discussion Editeurs														
2 - Référentiel Pédagogique														
Documents pédagogiques														
Echange avec les organismes														
Publication et entretien														
Formation des formateurs														
Outils d'Evaluation et de certification														
3 - Capitalisation des Bonnes pratiques														
Animation Opendata														
Réutilisation Opendata														
Spécifications de formatages (type CSV)														
Licences et clauses de marché														
4 - Expérimentations														
Interventions locales														
Mutualisation+Animation en ligne réseau Coll Pilote														
Coordination														
5 - Restitution														
Synthèse														
Initialisation phase suivante														
Communication - site web - contenu														
6 - Pilotage														
Suivi														
Observatoire														

6 Gouvernance

Le projet est suivi par le SGMAP (Etalab) en délégation (MOAD) du Secrétariat d'état au numérique et celui des Collectivités Locales.

Un comité de pilotage rassemble les partenaires associés, l'Etat et l'Instance Nationale Partenariale qui réunit les différentes associations d'élus.

L'avancement du projet donne lieu à des restitutions publiques régulières.

L'accès aux ressources et au réseau d'expérimentation est possible à toutes les collectivités intéressées par l'opendata, même non-membre des territoires-pilotes.

7 Documents de Références

- Rapport sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités à l'ouverture des données publique. Origine : Opendatafrance – date : 17 oct. 2016 – version V1.0

Lien : www.goo.gl/Ka99Y9

-

- Fin du document -